

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00440

Numéro SIREN : 521 654 996

Nom ou dénomination : A2B-SI

Ce dépôt a été enregistré le 18/02/2019 sous le numéro de dépôt 1308

Greffe du tribunal de commerce de BOURG-EN-BRESSE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 18/02/2019

Numéro de dépôt : 2019/1308

Déposant :

Nom/dénomination : A2B-SI

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 521 654 996

N° gestion : 2010 B 00440



Copie rubricée N° 2065-SD
2018

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation des entreprises de transport maritime, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS A2B-SI	RUE DU TREMOLLARD
SIRET 5 2 1 6 5 4 9 9 6 0 0 0 1 1	01500 AMBERIEU EN BUGEY
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

B ACTIVITE					
Activités exercées IMMOBILIER	Si vous avez changé d'activité, cochez la case				
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	140 459	Bénéfice imposable à 28%	36 880	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	38 120			

2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)		

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: I	Nom et adresse du conseil:
ADB FIDUCIAIRE 18 AVENUE PARMENTIER 75011 PARIS Tél: 01 44 54 86 80	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 05/05/2018 Lieu AMBERIEU EN BUGEY
	Qualité et nom du signataire: C. de B...
Tél:	Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).



[Signature]

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES														
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même		a	214 000		payées par un établissement chargé du service des titres		b								
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c									
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d									
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e													
		f													
		g													
		h													
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j									
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)	214 000								
G	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES														
Norm, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants ; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.												
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle la versement à été effectué. 3	Montant des sommes versées : <table border="1"><tr><td rowspan="2">à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4</td><td colspan="2">à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.</td><td colspan="2">à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les</td></tr><tr><td>Indemnités forfaitaires. 5</td><td>Remboursements. 6</td><td>Indemnités forfaitaires. 7</td><td>Remboursements. 8</td></tr></table>					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6
à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les												
	Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8											
1		2	3	4	5	6	7	8							
H	DIVERS														
• NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)															
• ADRESSES DES AUTRES ETABLISSLEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
I	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION														
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les PADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice											
				MVLT restant à reporter											



[Signature]

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise RUE DU TREMOLLARD		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 52165499600011		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 31122017	
		N-1 31122016	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an	
Immobilisations		CP	
Stocks		CR	
Créances			

Dossier N° 2025 en Euros

ADB FIDUCIAIRE



Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI

Néant ☐ *

FICHE ANNEXE A COMPLETER PAR LE DECLARANT

				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 40 000)	DA		40 000		40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB					
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC					
	Réserve légale (3)	DD		4 000		4 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE					
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF					
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG					
	Report à nouveau	DH		47 388		43 616	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		161 093		217 773	
	Subventions d'investissement	DJ					
	Provisions réglementées *	DK					
	TOTAL (I)	DL		252 481		305 388	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM					
	Avances conditionnées	DN					
	TOTAL (II)	DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP					
	Provisions pour charges	DQ		1 118		2 704	
	TOTAL (III)	DR		1 118		2 704	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS					
	Autres emprunts obligataires	DT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		16 264			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		101 504		226 384	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		107 439		813 642	
	Dettes fiscales et sociales	DY		37 184		191 607	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ					
	Autres dettes	EA					
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB					
	TOTAL (IV)	EC		262 392		1 231 633	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		515 992		1 539 725	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B					
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C					
	{ Ecart de réévaluation libre	1D					
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E					
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F					
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G		262 392		1 231 633	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H		16 264			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-ST		Néant ☐		*				
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF		
		FG	959 864	FH		FI	959 864 2 516 075	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	959 864	FK		FL	959 864 2 516 075	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	2 704 15 000	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	962 568 2 531 075
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	533 023 2 068 407	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 915 6 463	
	Salaires et traitements*					FY	148 421 103 884	
	Charges sociales (10)					FZ	59 323 37 113	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA	1 035 440	
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	1 118 2 704
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	744 835 2 219 010
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	217 733 312 065
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	217 733 312 065	

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	0
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	460
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	460
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(460)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	56 180
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	962 568
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	801 475
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	161 093
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	15 000
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
Amendes et pénalités		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		460	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS A2B-SI										Néant		*				
CADRE A IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1			Augmentations			
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I									CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II									KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains									KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9						KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1						KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2						KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels									KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *									KV		KW		KX	
		Matériel de transport *									KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique									LB	3 106	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *									LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours									LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes									LK		LL		LM		
	TOTAL III									LN	3 106	LO		LP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence									8G		8M		8T		
	Autres participations									8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés									1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières									1T		1U		1V		
	TOTAL IV									LQ		LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										0G	3 106	0H		0J		

CADRE B IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
										par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I									IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II									IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains									IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre								IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui								IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencs et am. des constructions								IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels									IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencs, aménagements divers									IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport									IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier									IW		MS		MT	3 106	MU	3 106
		Emballages récupérables et divers *									IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours									MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes									NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III									IY		NG		NH	3 106	NI	3 106	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence									IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations									I0		0X		0Y		0Z		
	Autres titres immobilisés									11		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières									12		2E		2F		2G		
	TOTAL IV									I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		0K		0L	3 106	0M	3 106	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
ADB FIDUCIAIRE

Dossier N° 2A2BSI en Euros

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI

Néant ☐ ***CADRE A** SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	440	QM	1 035	QN		QO	1 475
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	440	QV	1 035	QW		QX	1 475
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	440	ØP	1 035	ØQ		ØR	1 475

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant de (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant de (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant de (NW - NY)	NZ

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ADB FIDUCIAIRE

Dossier N° 2A2BSI en Euros

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières(1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		O2	O3	O4	O5
		9U	9V	9W	9X
		O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

L'ANNEXE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		SAS A2B-SI		Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	341 997		341 997						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	280		280						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	40 510		40 510					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	19 958		19 958					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	4 115		4 115						
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	406 861	VU	406 861	VV				
	REVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	16 264		16 264						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	107 439		107 439						
Personnel et comptes rattachés		8C	3 484		3 484						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	26 715		26 715						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 450		3 450						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 535		3 535						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	101 504		101 504						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	262 392	VZ	262 392						
REVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 7		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		WA	
			de son conjoint		WB	
			moins part déductible *		WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN	
					WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (Art 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
					TOTAL I	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs		WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)		WW	
	Produit net des actions et parts d'intérêts :				XB	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					
	Majoration d'amortissement *					
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexes	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexes A)	L5
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
					TOTAL II	
III. RÉSULTAT FISCAL						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	215 459	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	215 459	
				XO		

Dossier N° 2A2BSI en Euros

ADB FIDUCIAIRE

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI

Néant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4 - K5)

K6

Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)

YJ

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTESMontant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1, 1^{er} bis Al. 1^{er} du CGI dotations de l'exercice

ZT

3 484

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1^{er} bis Al. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

Organic

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

ligne WI

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction

Montant au début de l'exercice

Imputations

Montant net à la
fin de l'exercice

L1

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	43 616	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	217 773		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE	214 000				
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	261 388		Report à nouveau	ZG	47 388				
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	261 388			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N .										Exercice N-1 .	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	496 744	2 042 156				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	14 847	7 899				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	736					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	5 207	6 732				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	15 489	11 619				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	533 023	2 068 407				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	(369)	5 269				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			YZ	2 284	1 194				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	1 915	6 463				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	191 973	506 215				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	105 544	411 417				
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*				OB	150 913					
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA									
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD									
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH									
N° SIRET de la société mère du groupe		JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI										Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe											
Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017										Durée en nombre de mois 1 2	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	959 864
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	
TOTAL 1										OX	959 864
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	
Subventions d'exploitation reçues										OF	
Variation positive des stocks										OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT	
TOTAL 2										OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)											
Achats										ON	
Variation négative des stocks										OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	533 023
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY	
TOTAL 3										OJ	533 023
IV- Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	426 841
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).										SA	426 841
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)										GX	959 864
Effectifs au sens de la CVAE *										EY	0
Période de référence										GY	01/01/2017
Date de cessation										GZ	31/12/2017
										HR	
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs											
Effectif moyen du personnel *										YP	
dont apprentis										YF	
dont handicapés										YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.											

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				(10)			
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	(11)
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déducti- bles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effective- ment utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI

Néant ☒ *

A **ÉLÉMENTS ASSU ETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME**
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A2B-SI

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise		SAS A2B-SI		Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 5 2 1 6 5 4 9 9 6 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A2B-SI

ADRESSE (voie) RUE DU TREMOLLARD

CODE POSTAL 01500 VILLE AMBERIEU EN BUGEY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

400

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DE BOISSIEU Prénom(s) CHRISTIAN

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 200

Naissance : Date 070453 N° Département 94 Commune SAINT-MANDE Pays FRANCE

Adresse : N° Voie RUE DU TREMOLLARD

Code postal 01500 Commune AMBERIEU EN BUGEY Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique AUBE Prénom(s) JULIEN

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 200

Naissance : Date 031280 N° Département 76 Commune FECAMP Pays FRANCE

Adresse : N° 86 Voie B AVENUE HENRI BARBUSSE

Code postal 92600 Commune ASNIERES SUR SEINE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
40810000 FOURN. FACTURES NON PARVENUES			4 800.00
31/12/2017 RB FOURN. FACTURES NON PARVENUES		4 800.00	
42820000 CONGES PAYES A PAYER			3 484.00
31/12/2017 RB CONGES PAYES A PAYER		3 484.00	
44860000 ETAT CHARGES A PAYER			3 535.40
31/12/2017 RB ETAT CHARGES A PAYER		3 535.40	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 AMENDES ET PENALITES			460.00
31/12/2017 RB AMENDES ET PENALITES	460.00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77180000 PRODUITS EXCEPTIONNELS			0.34
31/12/2017 RB PRODUITS EXCEPTIONNELS		0.34	

Dossier N° 2A2BSI en Euros.

ADB FIDUCIAIRE



DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 631.04	2 666.36	1 035.32	38.83
21830000 ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE	3 105.97	3 105.97		
28183000 AMORTISSEMENT MATERIEL INFORMA	1 474.93	439.61	1 035.32	235.51
Total II	1 631.04	2 666.36	1 035.32	38.83
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	341 997.36	1 227 640.99	885 643.63	72.14
41100000 CLIENTS	341 997.36	1 227 640.99	885 643.63	72.14
AUTRES CREANCES	64 863.15	196 388.11	131 524.96	66.97
40950000 REMBOURSEMENTS A RECEVOIR	2 436.00	2 379.96	56.04	2.35
42100000 REMUNERATIONS DUES	280.40	143.92	136.48	94.83
44400000 IMPOT SUR LES SOCIETES A PAYER	40 509.50	39 778.50	731.00	1.84
44566000 TVA SUR FACTURES	19 265.29	145 861.93	126 596.64	86.79
44567000 CREDIT DE TVA		5 745.00	5 745.00	100.00
44586000 TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	693.16	800.00	106.84	13.36
46710000 DEBITEURS DIVERS	1 678.80	1 678.80		
DISPONIBILITES	107 500.15	113 029.45	5 529.30	4.89
51200100 BANQUE XEROX	31 810.34		31 810.34	
51220000 BANQUE	75 689.81	113 029.45	37 339.64	33.04
Total III	514 360.66	1 537 058.55	1 022 697.89	66.54
TOTAL GENERAL	515 991.70	1 539 724.91	1 023 733.21	66.49

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	40 000.00	40 000.00		
10130000 CAPITAL	40 000.00	40 000.00		
RESERVE LEGALE	4 000.00	4 000.00		
10611000 RESERVE LEGALE	4 000.00	4 000.00		
REPORT A NOUVEAU	47 388.20	43 615.52	3 772.68	8.65
11000000 REPORT A NOUVEAU	47 388.20	43 615.52	3 772.68	8.65
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	161 093.08	217 772.68	56 679.60	26.03
Total I	252 481.28	305 388.20	52 906.92	17.32
PROVISIONS POUR CHARGES	1 118.00	2 704.00	1 586.00	58.65
15820000 PROV POUR CH. SOCIALES SUR CP	1 118.00	2 704.00	1 586.00	58.65
Total III	1 118.00	2 704.00	1 586.00	58.65
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	16 264.44		16 264.44	
51200200 BANQUE XGS	1 485.89		1 485.89	
51202200 BANQUE XGS PO	14 778.55		14 778.55	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	101 504.40	226 384.40	124 880.00	55.16
45510000 COMPTE COURANT ASSOCIE	33 559.40	115 259.40	81 700.00	70.88
45511000 COMPTE COURANT JULIEN	67 945.00	111 125.00	43 180.00	38.86
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	107 439.32	813 641.71	706 202.39	86.80
40100000 FOURNISSEURS	102 639.32	808 841.71	706 202.39	87.31
40810000 FOURN FACTURES NON PARVENUES	4 800.00	4 800.00		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	37 184.26	191 606.60	154 422.34	80.59
42820000 CONGES PAYES A PAYER	3 484.00	6 760.00	3 276.00	48.46
43100000 SECURITE SOCIALE	16 559.00	24 433.00	7 874.00	32.23
43730000 RETRAITE COMPLEMENTAIRE	4 282.75	3 898.00	384.75	9.87
43772000 MUTUELLE	5 872.80		5 872.80	
44571000 TVA COLLECTEE	3 450.31	153 874.58	150 424.27	97.76
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	3 535.40	2 641.02	894.38	33.86
Total IV	262 392.42	1 231 632.71	969 240.29	78.70
TOTAL GENERAL	515 991.70	1 539 724.91	1 023 733.21	66.49

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	959 864.07	2 516 074.98	1 556 210.91	61.85
70610000 HONORAIRES MANDATS		16 869.28	16 869.28	100.00
70610100 BNP REM	24 615.54	52 083.36	27 467.82	52.74
70610200 BNP JADE	39 000.00	39 000.00		
70610300 RIVOLI AVENIR ETOILE A	9 318.00	19 640.30	10 322.30	52.56
70610400 RIVOLI AVENIR ETOILE C	5 613.50	11 227.00	5 613.50	50.00
70610500 EDISSIMO LOUISON BOBET		69 989.04	69 989.04	100.00
70610600 EDISSIMO 45 JEAN JAURES		56 664.88	56 664.88	100.00
70610700 EDISSIMO TRAVAUX DIVERS	7 014.50		7 014.50	
70610800 SWISS LIFE	26 666.68	40 000.02	13 333.34	33.33
70610900 FONCIA IPM	50 623.58	14 288.91	36 334.67	254.29
70611000 ETATS DES LIEUX	10 057.42	2 558.00	7 499.42	293.18
70611100 EUROSIC	2 755.20	5 018.72	2 263.52	45.10
70611400 FONCIERE DES REGIONS	31 850.00		31 850.00	
70611500 BAZIN	4 900.00		4 900.00	
70611600 SITES DIVERS	221 856.17		221 856.17	
70800000 COMMISSIONS A RECEVOIR	8 380.06		8 380.06	
70800100 PRESTATIONS XEROX 1	241 280.28	1 264 527.28	1 023 247.00	80.92
70800200 PRESTATIONS XGS	120 019.10	746 168.15	626 149.05	83.92
70800300 PRESTATIONS BOSTIK	156 950.04	156 950.04		
70800400 PRESTATIONS BUCAREST	1 036.00	15 090.00	16 126.00	106.87
70800500 PRESTATIONS EUROP ASSISTANCE		6 000.00	6 000.00	100.00
Chiffre d'affaires NET	959 864.07	2 516 074.98	1 556 210.91	61.85
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT), TRANSF.DE CHARGES	2 704.00	15 000.00	12 296.00	81.97
78150000 PROVISION CHARGES D'EXPLOITAT	2 704.00		2 704.00	
79100000 MISE A DISPOSITION MATERIEL		15 000.00	15 000.00	100.00
Total des Produits d'exploitation	962 568.07	2 531 074.98	1 568 506.91	61.97
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	533 023.31	2 068 406.80	1 535 383.49	74.23
60500000 ACHATS PRESTATIONS TRAVAUX	100 366.99	906 234.18	805 867.19	88.92
60630000 FOURNITURES	656.10	253.39	402.71	158.93
61100000 SOUS TRAITANCE	396 376.90	1 135 921.87	739 544.97	65.11
61420000 CONTRATS DE SERVICES	13 367.34	6 489.00	6 878.34	106.00
61480000 CHARGES IMMOBILIERES	1 480.00	1 410.00	70.00	4.96
61565000 MAINTENANCE INFORMATIQUE	2 921.76	3 324.00	402.24	12.10
61610000 ASSURANCE & GARANTIE	2 259.46	2 180.96	78.50	3.60
62110000 PRESTATIONS EXTERNES	736.00		736.00	
62260000 HONORAIRES	5 160.00	6 730.00	1 570.00	23.33
62270000 FRAIS DE GREFFE	46.71	2.45	44.26	NS
62510000 FRAIS DE DEPLACEMENT	324.94	179.97	144.97	80.55
62570000 FRAIS DE RECEPTION		174.23	174.23	100.00
62610000 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	131.40	367.52	236.12	64.25
62620000 TELEPHONE MOBILE	2 836.39	2 006.53	829.86	41.36
62630000 TELEPHONE FIXE ET INTERNATIONA	3 456.00		3 456.00	
62635000 FRAIS DE TELEPHONE INFORMATIQU	415.44	393.46	21.98	5.59
62750000 FRAIS DE TENUE DE COMPTE	2 487.88	2 739.24	251.36	9.18
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 914.98	6 463.18	4 548.20	70.37
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	1 026.15	660.00	366.15	55.48
63330000 FORMATION CONTINUE	1 257.83	534.18	723.65	135.47
63511000 CFE	369.00	5 269.00	5 638.00	107.00

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
SALAIRES ET TRAITEMENTS	148 420.54	103 883.51	44 537.03	42.87
64110000 SALAIRES	150 911.50	97 123.51	53 787.99	55.38
64120000 CONGES PAYES	3 276.00	6 760.00	10 036.00	148.46
64140000 CARTE ORANGE	785.04		785.04	
CHARGES SOCIALES	59 323.18	37 112.70	22 210.48	59.85
64510000 COTISATIONS URSSAF	47 492.03	31 003.57	16 488.46	53.18
64530000 COTISATIONS RETRAITE	10 956.44	7 038.13	3 918.31	55.67
64560000 PREVOYANCE CADRES	212.28		212.28	
64572000 MUTUELLE	2 936.43		2 936.43	
64900000 CICE	2 274.00	929.00	1 345.00	144.78
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 035.32	439.61	595.71	135.51
68112000 DOT. AMORT. SUR IMMOB. CORPORE	1 035.32	439.61	595.71	135.51
DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 118.00	2 704.00	1 586.00	58.65
68150000 DOTATIONS AUX PROVISIONS CP	1 118.00	2 704.00	1 586.00	58.65
Total des Charges d'exploitation	744 835.33	2 219 009.80	1 474 174.47	66.43
Résultat d'exploitation	217 732.74	312 065.18	94 332.44	30.23
Résultat courant avant impôts	217 732.74	312 065.18	94 332.44	30.23
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	0.34		0.34	
77180000 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.34		0.34	
Total des Produits exceptionnels	0.34		0.34	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	460.00	1 123.00	663.00	59.04
67120000 AMENDES ET PENALITES	460.00	196.00	264.00	134.69
67180000 CHARGES DIVERSES EXCEPTIONNELLES		927.00	927.00	100.00
Total des Charges exceptionnelles	460.00	1 123.00	663.00	59.04
Résultat exceptionnel	459.66	1 123.00	663.34	59.07
IMPOTS SUR LES BENEFICES	56 180.00	93 169.50	36 989.50	39.70
69500000 IMPOT SUR LES SOCIETES	62 864.00	96 414.00	33 550.00	34.80
69900000 CREDIT D'IMPOT CRECHE	6 684.00	3 244.50	3 439.50	106.01
Total des produits	962 568.41	2 531 074.98	1 568 506.57	61.97
Total des charges	801 475.33	2 313 302.30	1 511 826.97	65.35
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	161 093.08	217 772.68	56 679.60	26.03

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU
27 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit

Et le vingt sept juin, à dix neuf heures,

Les associés de la société dénommée « SAS A2B-SI » se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur DE BOISSIEU Christian préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 400 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à disposition des associés :

- La feuille de présence de l'assemblée,
- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondances,
- Les copies des lettres de convocation,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2017
- Le rapport de gestion du président
- Le texte des résolutions proposées

Puis Monsieur le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ,
- Approbation des comptes annuels et des éventuelles conventions,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Rémunération du Président
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement au vote les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour le dit exercice.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 161.093,08 euros, de la manière suivante :

-Un résultat de 161.093,08 €

-Une somme..... 0,00€

A la distribution de dividende, soit par action un montant de 0 €, qui sera soumis au prélèvement de la CSG,

-Et le solde, soit161.093,08

Au compte « Report à nouveau »

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois derniers exercices ont été les suivantes :

EXERCICE 2015	EXERCICE 2016	EXERCICE 2017
Dividende par action	Dividende par action	Dividende par action
312.50€	875,00€	0.00€

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate qu'il a été attribué au président une rémunération brute de 30395 euros au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, donne tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Le Président